

## Les Merveilles de la Paracha : Michpatim

Léilouy Nichmat : Binyamin ben Netanel Mendel Chelomo, Rav Moché Ben Esther, Rav Mikhael Ben Lea, Alain Elyau ben Simha  
Pour la victoire du peuple Juif en Israël, la guérison des malades, la libération des captifs et la protection des soldats et des civils

### « Et voici les lois que tu placeras devant eux » (21, 1)

Le terme "lois" peut se traduire par "jugements", les termes "devant eux" peuvent se traduire par "avant eux".

Ce verset se transcrit ainsi : « Voici les jugements que tu placeras avant eux ». En effet, il peut arriver que l'homme ne comprenne pas les jugements et la justice d'Hachem. Il peut même trouver Ses Décisions injustes, D.ieu Préserve. Dans ce genre de cas, la compréhension des Jugements Divins peut apparaître par la reconnaissance de tout l'historique des âmes. D'après la tradition, la réincarnation existe. Une âme qui a commis une faute dans une vie, devra parfois trouver sa réparation dans une prochaine vie. On peut parfois trouver ce qui alors lui arrive d'injuste. Mais en réalité, la réincarnation vient réparer la faute dans une vie passée. C'est en ce sens que se trouve la justice qui est évoquée dans ce verset : « Voici les jugements », les Jugements d'Hachem peuvent parfois se comprendre lorsque « tu placeras avant eux », quand tu connaîtras l'histoire des âmes "avant eux", à savoir, dans une vie précédente.

(Divré Yé'hezkel)

### « Et voici les jugements que tu placeras devant eux » (21, 1)

Rachi explique que les termes : "Et voici" viennent ajouter à ce qui précède. Ainsi, de la même façon que les lois qui ont précédé viennent du Sinaï, les lois qui vont suivre, viennent aussi du Sinaï. Mais on peut se demander pourquoi préciser que ces lois en question "viennent du Sinaï", au lieu de dire qu'elles viennent d'Hachem ? Finalement, c'est Hachem Qui les a données !

En fait, les lois qui vont suivre sont des lois concernant la justice. Ces lois concernent surtout les juges qui doivent statuer dessus en matière de meurtre, de dommages, etc... Or, s'il est clair qu'un homme de Thora doit être humble et modeste, on pourrait croire qu'un juge doit montrer grandeur et fermeté. Il ne doit pas avoir peur de condamner et d'appliquer la sentence. Selon l'expression : « S'il le faut, il prendra un bâton et frappera le coupable ». Ainsi, on pourrait croire que les juges ne doivent pas montrer de la modestie. C'est pourquoi nos Sages affirment que ces lois viennent du Sinaï. Par cela, on veut nous enseigner que les juges qui vont appliquer ces lois, doivent être aussi empreints intérieurement d'une grande modestie, à l'image du mont Sinaï qui était la plus basse des montagnes. La fermeté et la force du juge ne le dispensent pas d'être intérieurement humble. (Hatam Sofer)

### « Lorsque tu acquerras un esclave hébreu » (21, 2)

Pourquoi le premier sujet qui suit le don de la Thora de la Paracha de Yitro, est le sujet de l'esclave hébreu ?

Après l'élévation spirituelle extraordinaire que les Hébreux ont vécu lors du don de la Thora, ils risquaient de prendre confiance en eux-mêmes, persuadés qu'ils resteraient désormais toujours élevés. C'est ce sentiment de certitude que la Thora veut éradiquer. L'homme doit rester vigilant et ne doit jamais avoir la certitude d'être protégé spirituellement. C'est pour cela que la Thora fait suivre le don de la Thora par le sujet de l'esclave hébreu. Un homme qui a acquis un esclave et devient son Maître, risquerait de s'imaginer qu'il le domine et que cet esclave est sa propriété. C'est là que la Thora vient lui rappeler : « Six ans, il travaillera etc la septième année, il sera libéré ». Même le Maître ne doit pas croire que l'esclave est sa propriété, car la septième année il s'en séparera et son statut de Maître prendra fin. Ainsi, l'homme ne doit jamais être sûr de maîtriser une quelconque situation. Même après son élévation spirituelle qui a suivi le don de la Thora, l'homme doit rester vigilant et ne doit pas croire qu'il a acquis son élévation pour toujours. Il n'est définitivement Maître de rien. (Rabbi David Poverski)

### « Son maître lui percera l'oreille » (21, 6)

Rachi explique que lorsqu'un homme se vend en esclave du fait de sa pauvreté, s'il souhaite rester esclave après 6 années de travail, il doit se faire percer l'oreille, « L'oreille qui a entendu au mont Sinaï : "Les enfants d'Israël seront Mes serviteurs", et malgré tout il est allé

acquérir un autre maître, qu'elle soit percée ». Seulement, cet homme était si pauvre qu'il n'a pas trouvé d'autre issue que de se vendre en esclave.

Comment peut-on lui en vouloir ? Qu'aurait-il pu faire d'autre ?

Un homme qui reçoit sur lui le Joug de la Royauté Divine et se considère pleinement comme serviteur d'Hachem, alors Hachem le comblera de tous ses besoins et le protégera de la pauvreté. S'il est devenu pauvre, c'est qu'il ne s'est pas suffisamment soumis à la Royauté d'Hachem. Telle était sa faute. Et c'est à cela que fait allusion Rachi en disant qu'il a entendu : « Les enfants d'Israël seront Mes serviteurs » et n'a pas assez réalisé cet ordre. C'est pourquoi il a eu besoin d'acquérir un autre Maître. Car s'il avait vraiment reçu l'Autorité Divine, il est certain qu'il n'aurait pas été dans cette situation. (Hidouché Harim)

### « Si un taureau encorne un homme... et qu'il meure, le taureau sera lapidé et on ne mangera pas sa chair » (21, 28)

Pourquoi la Thora interdit-elle de manger la chair d'un taureau qui a tué un homme ?

En fait, quand on consomme un aliment, celui-ci se transforme en chair et en sang de celui qui le mange et devient partie intégrante de celui-ci. Ainsi, la Thora interdit la consommation d'un taureau qui a entraîné la mort d'un Juif. L'animal ne doit pas avoir le mérite de se transformer en chair et en sang d'un homme Juif. (Hatam Sofer)

### « Si tu le fais souffrir (l'orphelin)... J'enflammerai Ma Colère et Je vous tuerai par l'épée » (22, 22-23)

Ce verset débute par un singulier : « Si tu le fais souffrir », et se poursuit par un pluriel : « Je vous tuerai ».

Comment expliquer ce passage du singulier au pluriel ?

En fait, quand un homme fait souffrir l'opprimé, tous les témoins visuels doivent l'en empêcher et s'insurger. Mais, si on le voit passivement, sans réagir et en le laissant faire, alors non seulement Hachem punira le méchant, mais Il déversera également Sa Colère sur tous ceux qui n'ont pas empêché les actes de souffrance infligés à la victime. « Si tu le fais souffrir », si un homme unique le fait souffrir, alors « J'enflammerai Ma Colère et Je vous tuerai par l'épée », à savoir vous tous, qui avez vu et n'avez pas empêché l'endurance de ces souffrances. (Ta'am Vada'at)

### « Si tu le (l'orphelin ou la veuve) fais souffrir, s'il crie Je l'entendrai car Je suis compatissant » (22, 22)

Littéralement, ce verset dit : « Si tu le fais souffrir, seulement qu'il crie Je l'entendrai... » Comment comprendre cela ?

En fait, il peut arriver qu'un homme voyant un orphelin dans sa peine, souhaite le pousser à prier et à implorer Hachem pour qu'Il le prenne en pitié et lui accorde Ses Bienfaits. Mais même quelqu'un qui fait souffrir un orphelin dans l'unique intention de l'inciter à implorer Hachem, même s'il a cette bonne intention, Hachem écoutera le cri de l'orphelin et punira cet homme qui l'aura fait souffrir. Même « si tu le fais souffrir seulement pour qu'il crie », avec cette unique bonne intention qu'il implore Hachem et obtienne Son Secours, « Je l'entendrai » et enverrai des lourdes sanctions à cette personne qui l'aura fait souffrir. Comme le dit la suite du verset : « J'enflammerai Ma Colère... ». Aucune raison n'est valable pour faire souffrir un malheureux. (Gaon de Vilna)

### « Si tu prêteras de l'argent à (un membre de) Mon peuple, à un pauvre avec toi, ne l'opprime pas... » (22, 24)

Que signifie les termes : « à un pauvre avec toi » ?

En fait, la Thora veut nous enseigner comment un riche doit raisonner, pour réaliser la Mitsva de prêter au pauvre. Il doit comprendre qu'Hachem a simplement mis en dépôt chez lui l'argent qui appartient au pauvre. Cet argent ne lui appartient donc pas. Il doit l'utiliser pour la charité et le prêter aux miséreux. La Thora vient ici préciser en allusion : « A un pauvre avec toi », c'est à dire que

L'argent du pauvre est chez toi et avec toi. Mais il ne t'appartient pas, car il appartient aux nécessiteux. Tu dois donc leur prêter cet argent.

**« D'une parole mensongère, tu t'éloigneras » (23, 6)**

Le sens simple de ce verset est de s'éloigner du mensonge et également d'en prononcer. Mais on peut expliquer ce verset d'une autre façon. Parfois, on se trouve en présence d'une personne qui prononce des mensonges, et il est difficile de l'arrêter. Alors, ce qu'il faut faire, c'est de s'éloigner d'elle. Ne pas rester dans sa proximité à entendre ses propos mensongers. Cela est en allusion dans ce verset : « D'une parole mensongère, tu t'éloigneras ». Éloigne-toi d'elle et de ses paroles. (Emet Véchalom)

**« De la parole mensongère tu t'éloigneras » (23, 6)**

La Thora vient nous dire que le fait de prononcer un mensonge, nous éloigne beaucoup d'Hachem, Dieu de Vérité. On peut ainsi comprendre le verset : « (Du fait) de la parole mensongère », à cause du mensonge, « tu t'éloigneras », à savoir tu t'éloigneras d'Hachem. Et même toutes les bonnes actions ne sauront permettre de se rapprocher de nouveau de Lui. (Rabbi Zoucha d'Anipoli)

**« Six jours, tu feras ton travail et le septième jour tu cesseras ton travail pour que se reposent ton âne et ton taureau » (23, 12)**

L'homme doit cesser de travailler le Chabat. Par un tel respect et une telle sainteté, la force de son Chabat rejaillira sur son entourage au point que même son animal se repose **de lui-même**. A l'image du taureau de Rabbi Yo'hanan Ben Tourta dont la Guemara relate qu'il refusait de travailler le Chabat même chez un non Juif. « Le septième jour, tu cesseras ton travail » de telle façon que « se reposent ton âne et ton taureau ». Ton Chabat doit avoir cette influence sur tout ton entourage. (Imré Emet)

**« Le nom d'autres divinités tu ne mentionneras pas... Les trois fêtes tu célébreras pour Moi dans l'année » (23, 13)**

Quel lien y a-t-il entre l'interdiction de l'idolâtrie et le respect des fêtes ?

Les premiers idolâtres savaient que c'est Hachem Qui a créé le monde. Mais ils pensaient qu'Il ne le dirigeait pas, car ce n'est pas à Son Honneur de "s'abaisser" pour s'occuper des affaires de ce monde ici-bas. Il aurait donc confié la gestion du monde aux forces de la nature. Une telle idée est complètement fausse.

Grâce aux miracles de la sortie d'Égypte, on a bien vu que Hachem Lui-Même s'occupe de ce monde ici bas puisqu'Il s'est préoccupé de faire sortir Son Peuple d'Égypte par toutes sortes d'interventions miraculeuses. Grâce aux fêtes qui commémorent la sortie d'Égypte, on en vient à reconnaître que Seul Hachem dirige le monde, et on doit s'interdire de pratiquer l'idolâtrie. (Zevéd Tov)

**Mon ange marchera devant toi et t'amènera vers le Emori... et Je l'éliminerai » (23, 22)**

Après l'entrée des Juifs en Israël, Hachem éliminera les nations qui s'y trouvent.

Mais on peut expliquer qu'Hachem les éliminera par le fait de la venue des enfants d'Israël dans ce pays. En effet, l'impureté contient toujours une parcelle de sainteté qui lui permet d'exister. Cette parcelle est parfois infime. Et quand la sainteté se manifeste à l'endroit de cette impureté, alors la sainteté attire et aspire vers elle la parcelle sainte qui se trouve dans l'impureté. Dès lors que l'impureté est vidée de cette parcelle sainte, elle disparaît. Ainsi, quand les Juifs, emplis de sainteté, entreront en Canaan, lieu de grande impureté, alors la sainteté du peuple d'Israël aspirera les parcelles de sainteté qui font exister cette impureté. C'est par ce processus que ces nations impures seront éliminées. C'est par le fait qu'Il « t'amènera » dans le pays, que « Je l'éliminerai ». (Ohr Ha'Haïm)

**« J'enlèverai la maladie de ton sein » (23, 25)**

La suite de ce verset est : « Il n'y aura pas de fausse couche ni de femme stérile sur ta terre, le nombre de tes jours Je remplirai ». On peut comprendre l'enchaînement de ces sujets de la façon suivante. Nos Sages (Berakhot 5a) disent que celui qui accepte les souffrances dans la joie, « il verra une grande descendance et vivra longtemps ».

Ainsi, quand Hachem envoie Sa bénédiction et promet : « J'enlèverai la maladie en ton sein », on pourrait penser que cette bénédiction n'est pas complète, car s'il n'y a pas de souffrance ni de maladie et on n'aura donc pas le mérite de les accepter dans la joie. On perdra alors la bénédiction d'avoir une grande descendance et de vivre longtemps. C'est pourquoi, Hachem a trouvé bon de promettre qu'on ne sera pas perdant du fait de Sa Bénédiction. Ainsi, le verset poursuit et dit : « Il n'y aura pas de fausse couche ni de femme stérile dans ta terre ». Tu auras donc une grande descendance. De plus, « le nombre de tes jours Je remplirai ». Ainsi, tu vivras longtemps. (Ohr Torah)

**« Nous ferons et nous écouterons » (24,7)**

Les commentateurs posent la question : Comment faire une action si on n'a pas écouté au préalable comment la réaliser ?

En fait, en général les savants connaissent la sagesse de par leur réflexion. Mais chacun ne peut atteindre qu'une compréhension limitée à son niveau et ses capacités intellectuelles. Mais, Hachem a accordé aux Juifs un moyen d'atteindre une compréhension des choses qui dépassent même leurs facultés intellectuelles. Ce secret, c'est la pratique des Mitsvot. Quand on accomplit une Mitsva, on reçoit du Ciel un éclairage spirituel qui permet à l'homme d'atteindre des dimensions de compréhension qui dépassent ses capacités habituelles. Ainsi, certes pour faire, il faut avoir au préalable écouté ce que l'on doit faire. Mais, ce verset vient enseigner que lorsqu'on agit, par le fait même de l'action et de l'accomplissement des Mitsvot, on arrive à une écoute des choses et une compréhension encore plus grande que celle que l'on avait avant d'avoir fait.

Le secret du peuple Juif, c'est l'action. (Rabbi de Kotsk)

**« Sous Ses Pieds, comme une œuvre d'une brique en saphir » (24, 10)**

Les anciens d'Israël perçurent Hachem avec à Ses Pieds, une forme de brique. Rachi explique qu'Hachem avait cette "brique" pour se rappeler des travaux forcés que réalisaient les Hébreux en Égypte. Mais à présent que l'asservissement était terminé, pourquoi Hachem avait-Il encore besoin d'être muni de cette brique ?

En fait, maintenant que les Juifs recevaient la Thora, Hachem voulait montrer que si le peuple a pu arriver à un tel niveau d'élévation, ce niveau si haut de pouvoir recevoir la Thora, c'était justement du fait de tous les travaux forcés qu'ils avaient dû subir. Les souffrances raffinent l'homme et diminuent sa matérialité en élevant sa spiritualité. Justement au moment du don de la Thora, Hachem révéla qu'Il avait cette brique avec Lui, pour montrer que c'est grâce à elle et aux souffrances, que les Juifs se sont tant raffinés au point de pouvoir à présent recevoir la Thora. Cette brique était en saphir, une matière qui resplendit, pour attester que ces briques que les Juifs se sont épuisés à fabriquer, leur ont permis d'atteindre un niveau d'élévation et de briller tel un saphir.

**« Ils perçurent Hachem, ils mangèrent et burent » (24, 11)**

Comment imaginer que les anciens ont mangé et bu en percevant la Présence Divine ?

En fait, ces anciens n'avaient pas atteint le niveau de Moché pour "se nourrir" de la Présence Divine au point de ne plus avoir besoin de manger. Eux, bien qu'ils perçurent la Présence Divine, malgré tout, ils avaient quand même besoin de manger et boire. (Yad David)

**« Monte vers Moi sur la montagne, et sois là-bas » (24, 12)**

On peut s'interroger. Si tu montes sur la montagne, forcément tu seras là-bas ! Pourquoi donc le préciser ?

En fait, lorsqu'une personne se rapproche d'Hachem, elle ne reste pas forcément à ce stade. Il lui arrive de tomber et de se détacher de Lui. « Monte vers Moi sur la montagne », cela est déjà une chose de monter vers Hachem et se rapprocher de Lui. Mais, de rester proche de Lui et de persévérer dans cette élévation, c'est déjà autre chose. Monter est une chose, mais il faut pouvoir rester "En-Haut". C'est ce que dit la suite du verset : « Et sois là-bas » et reste dans cette proximité avec Hachem. (Gaon de Vilna)